



**HAL**  
open science

## L'Eglise et les artisans : l'attachement des bouchers parisiens au catholicisme du XVe au XXe siècle

Sylvain Leteux

► **To cite this version:**

Sylvain Leteux. L'Eglise et les artisans : l'attachement des bouchers parisiens au catholicisme du XVe au XXe siècle. *Revue d'Histoire ecclésiastique*, 2004, 99 (2), pp.371-391. halshs-00117495

**HAL Id: halshs-00117495**

**<https://shs.hal.science/halshs-00117495>**

Submitted on 2 Dec 2006

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## L'Eglise et les artisans : l'attachement des bouchers parisiens au catholicisme du XV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle

Les liens étroits entre l'artisanat et le catholicisme sont fréquents en France sous l'Ancien Régime. Les corporations, les confréries et le compagnonnage sont fortement marqués par les valeurs chrétiennes. L'attachement des bouchers pour la religion catholique n'a donc rien d'original, si ce n'est qu'il semble plus intense que dans d'autres métiers et surtout beaucoup plus durable. Jusqu'en 1968, les meilleurs apprentis bouchers parisiens recevaient la médaille de Saint-Jacques des mains des dirigeants de l'Ecole Professionnelle de la Boucherie de Paris au cours d'une grande cérémonie religieuse en l'église de la Madeleine. Connaît-on beaucoup de professions où les liens entre valeurs artisanales et valeurs chrétiennes ont gardé une telle force ? Faut-il y voir la revanche d'une profession souvent mal perçue, accusée d'être violente et sanguinaire ? Mis au ban de la société à cause de leur proximité avec la mort et le sang, les bouchers auraient-ils trouvé dans la religion un moyen pour redorer leur blason et se réinsérer dans le tissu social ? Les raisons ne sont sans doute pas les mêmes sous l'Ancien Régime et au XX<sup>e</sup> siècle. Indiquons quelques pistes qui montrent le profond attachement des bouchers au catholicisme.

### La paroisse Saint-Jacques-de-la-Boucherie :

Le principal lieu de piété pour les bouchers parisiens depuis le Moyen Age est l'église Saint-Jacques-de-la-Boucherie. Abusés par une dénomination trompeuse, certains auteurs, tel Félibien, ont vu dans l'église Saint-Pierre-aux-Bœufs le siège primitif de la confrérie des bouchers et leur paroisse<sup>1</sup>. Il semble bien que cette hypothèse soit totalement erronée<sup>2</sup>. Du début du XV<sup>e</sup> siècle jusqu'à la Révolution, c'est l'église Saint-Jacques-de-la-Boucherie qui est le grand centre de la vie religieuse des bouchers. Avec des origines remontant à l'époque carolingienne, cette église n'était au XII<sup>e</sup> siècle qu'une chapelle, faisant partie du prieuré de Saint-Martin-des-Champs. « Rachetée de nombreuses fois, elle voit le nombre de ses fidèles croître sans cesse. Finalement agrandie, elle apparaît dès le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle sous le nom de Saint-Jacques-de-la-Boucherie. Si ce nom est choisi pour la différencier des deux autres Saint-Jacques de Paris, il prouve également que les bouchers étaient ses plus fidèles visiteurs. Ils vont, grâce à leurs multiples offrandes, permettre aux marguilliers de faire construire au cours du XIV<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup> siècle un nouveau bâtiment de style gothique, afin d'abriter le nombre incroyable de fidèles obligés de suivre la messe de l'extérieur. Et ces fidèles sont de tous les milieux<sup>3</sup>. Les stèles que l'on a dénombrées dans l'église avant

<sup>1</sup> Michel FELIBIEN, *Histoire de la Ville de Paris*, 1725, tome I, p 163.

<sup>2</sup> Abbé LEBEUF, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, Nouvelle édition annotée et continuée jusqu'à nos jours par Hippolyte COCHERIS, Durand, 1863, tome I, p 317.

<sup>3</sup> Sur un vitrail de l'église, on trouvait « les armes des Marest et des Marcel, qui sont, quant aux pièces, les mêmes que celles des bouchers Thibert, dont l'un fut un des grands maîtres de la boucherie ». Cette parenté entre les Marcel et les Thibert peut laisser supposer que les bouchers ont dû participer activement à la révolte des métiers parisiens menée par le prévôt des marchands Etienne Marcel en 1358 contre le dauphin, futur Charles V. Ces « vitraux que les

de la détruire portent les noms de banquiers célèbres, de nobles, de maîtres bouchers tout comme de marchands de quartier<sup>4</sup> ».

Au Moyen Age, la dévotion des bouchers semble très forte. « En 1388, un boucher nommé Alain, installé près de l'église Saint-Jacques-de-la-Boucherie à Paris, acheta le droit de faire percer une lucarne pour pouvoir assister à l'office de sa boutique. Quant à Guillaume Haussecul, un des bouchers les plus célèbres de la Grande Boucherie, il acheta les clés de la chapelle afin de pouvoir s'y rendre à toute heure<sup>5</sup> ». La Grande Boucherie<sup>6</sup> étant voisine, Saint-Jacques-de-la-Boucherie se trouve être la paroisse d'un quartier très marqué par la présence des métiers de la viande (bouchers, tripiers, tanneurs). Mais de plus, elle sert de lieu de dévotion pour la confrérie des bouchers depuis la destruction de la chapelle de la Grande Boucherie. En 1406, Charles VI avait autorisé les bouchers à fonder dans cette chapelle « une confrérie en l'honneur de la Nativité de Notre-Seigneur<sup>7</sup> ». Un grand dîner avait été donné à tous les confrères le dimanche après Noël, ce qui fait dire assez naïvement à l'abbé Lebeuf : « On sent assez par le choix de cette fête l'allusion au bœuf qui était en l'étable de Bethléem, suivant l'idée des peintres<sup>8</sup> ». Les lettres de permission autorisaient les bouchers à recevoir dans cette confrérie « toutes personnes qui de eulx y mectre auront devocion » et à accrocher aux murs de la chapelle « une boëte fermant à clef » pour recevoir les aumônes<sup>9</sup>.

Suite à la révolte cabochienne de 1412-1413, dans laquelle les bouchers eurent un rôle actif<sup>10</sup>, Charles VI ordonna en 1416 la démolition de la Grande Boucherie. Le retour victorieux des Bourguignons dans la capitale en 1418 interrompit cette destruction, mais la chapelle ne fut pas reconstruite<sup>11</sup>. La confrérie des bouchers fut alors « transférée dans la chapelle Saint-Louis de Saint-Jacques-de-la-Boucherie<sup>12</sup> ». Ce transfert étant accepté et tenu pour définitif, les bouchers font bâtir une chapelle « à une croisée de la nef après 1477<sup>13</sup> ». A partir de cette date, Saint-Jacques-de-la-Boucherie devient le principal lieu de culte corporatif de la boucherie jusqu'en 1797, année de la démolition de l'église dont il ne subsiste actuellement que le clocher, la

---

bouchers faisaient orgueilleusement placer dans les églises » prouvent « les attaches des bouchers avec les grandes familles bourgeoises de l'époque et leur présence parmi les notabilités ». Georges CHAUDIEU, *De la gigue d'ours au Hamburger: La curieuse histoire de la viande*, Chennevières, La Corpo, 1980, p 113.

<sup>4</sup> Françoise SALVETTI, *Le boucher*, Berger-Levrault, 1980, p 72-73.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p 72.

<sup>6</sup> La Grande Boucherie, située près du Châtelet, au débouché du Pont-au-Change, depuis le XII<sup>e</sup> siècle, est le principal lieu de vente de la viande au public et le siège de la puissante corporation des bouchers, dominée par quelques riches familles, propriétaires héréditaires des étaux de boucherie qu'il louent à des étaliers.

<sup>7</sup> René HERON DE VILLEFOSSE, « La Grande Boucherie de Paris au Moyen Age », Thèse de l'Ecole des Chartes, *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, tome LV, 1928, p 68.

<sup>8</sup> Abbé LEBEUF, *op. cit.*, tome II, p 311.

<sup>9</sup> Abbé VILLAIN, *Essai d'une histoire de la paroisse Saint-Jacques-de-la-Boucherie*, 1758, p 115.

<sup>10</sup> Pendant la guerre de Cent Ans, Simon Caboche, ancien écorcheur, mena une révolte populaire à Paris et soutint Jean sans Peur, avant d'être écrasé par les Armagnacs en 1413. Alain COVILLE, *Les Cabochiens et l'Ordonnance de 1413*, Paris, 1888, p 101.

<sup>11</sup> René HERON DE VILLEFOSSE, *op. cit.*, p 53.

<sup>12</sup> Abbé VILLAIN, *op. cit.*, p 115.

<sup>13</sup> Jacques MEURGEY, *Histoire de la paroisse Saint-Jacques-de-la-Boucherie*, H. Champion, 1926.

fameuse « tour Saint-Jacques », qui a servi aux expériences barométriques de Pascal en 1648<sup>14</sup>.

La tour Saint-Jacques tient une place importante dans le cœur des bouchers. Pour ceux qui retracent l'histoire du métier au XX<sup>e</sup> siècle, elle illustre le glorieux passé des bouchers, non seulement une contribution à l'architecture religieuse de Paris mais aussi le symbole de la foi catholique sincère et profonde de la profession<sup>15</sup>. Quand Louis Muller (1902-1957), premier Grand Prix de Rome, grave la médaille Saint-Jacques destinée à récompenser les meilleurs apprentis bouchers de l'Ecole Professionnelle de la Boucherie de Paris (EPBP), on distingue clairement la fameuse tour et une carcasse de bœuf, autour de Saint-Jacques, avec son bâton de pèlerin et la coquille au chapeau, tenant le blason de la corporation (un agneau avec un étendard)<sup>16</sup>. Selon Françoise Salvetti, c'est l'esprit dévot et les moyens financiers importants dont disposaient les bouchers « qui permirent entre autres la construction au début du XVI<sup>e</sup> siècle de la tour Saint-Jacques<sup>17</sup> ». Le fameux clocher « fut construit en pur style flamboyant, de 1508 à 1522, par Jean de Félin, sur l'emplacement d'un hôtel de la Rose<sup>18</sup> ».

Le thème de l'opulence des bouchers et de la fortune de leur paroisse revient souvent. Le curé de Saint-Jacques « était un homme fort important dans la ville, du fait qu'il recrutait la plupart des marguilliers de sa fabrique parmi les riches membres de la Grande Boucherie toute proche<sup>19</sup> ». Alfred Fierro précise que « les curés de l'opulente paroisse Saint-Jacques-de-la-Boucherie sont des avocats, des officiers de finances, des membres du Parlement<sup>20</sup> ». Il rappelle que « les laïcs jouent un rôle très important dans la vie paroissiale. La fabrique gère les biens, meubles et immeubles de la paroisse sous l'autorité de trois ou quatre marguilliers élus. Seule une faible minorité participe aux activités de la paroisse : on compte 13 000 âmes à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle dans la paroisse Saint-Jacques-de-la-Boucherie, mais jamais l'assemblée paroissiale ne réunit plus de 50 chefs de famille. Dans cette paroisse, la fabrique est au XIV<sup>e</sup> siècle aux mains d'artisans, de bouchers, de corroyeurs, de pelletiers, avant de passer au siècle suivant au pouvoir de catégories sociales plus riches, plus élevées, changeurs et orfèvres, officiers du roi et gens de robe<sup>21</sup>. »

Jean-Paul Chadourne a bien résumé la vie religieuse des bouchers au XVI<sup>e</sup> siècle : « Ces hommes frustes semblent avoir été, comme la plupart de leurs

<sup>14</sup> Pierre GASCAR, *Les bouchers*, Delpire, 1973, p 127.

<sup>15</sup> Outre Pierre Gascar, Georges Chaudieu, chantre du corporatisme et de l'artisanat, est un fervent défenseur du catholicisme. Son rôle prépondérant au sein de l'Union Professionnelle de la Boucherie Catholique (UPCB) sera évoqué plus loin. Dans ses nombreux ouvrages, il mentionne très souvent la tour Saint-Jacques.

<sup>16</sup> On trouve une photo de la tour Saint-Jacques et une représentation de la dite médaille dans un célèbre ouvrage technique rédigé par les deux dirigeants de l'EPBP. Georges CHAUDIEU et Achille BONNEVILLE, *Boucher de Paris : la coupe, la préparation, la présentation des viandes et les étalages dans la Boucherie de Paris*, Berger-Levrault, 1971-1977, tome I, p 9 et tome II, p 7.

<sup>17</sup> Françoise SALVETTI, *op. cit.*, p 72.

<sup>18</sup> Philippe LEFRANCOIS, *Paris à travers les siècles : le Marais, St-Jacques-de-la-Boucherie*, Calmann-Lévy, 1951, p 21.

<sup>19</sup> *Ibid.*, p 20.

<sup>20</sup> Alfred FIERRO, *Histoire et dictionnaire de Paris*, Robert Laffont, 1996, p 348.

<sup>21</sup> *Ibid.*, p 349.

contemporains, très pieux. On trouve dans les archives de nombreuses fondations d'obit. Les inventaires mentionnent presque toujours des tableaux à motifs religieux : nativités au début du siècle, « crucifiements » à la fin. C'est la plupart du temps le seul objet à caractère « culturel » qu'ils possèdent ». Mais encore une fois, le naturel revient toujours très vite au galop, car « tous les ans leur fête patronale, la Saint-Jacques, était l'occasion de beuveries qui se terminaient souvent mal<sup>22</sup> ». Les bouchers sont donc très pieux et dévots mais cela ne les empêche pas de pester régulièrement contre le carême – nous y reviendrons – et de se laisser facilement aller à la violence le jour même de la fête confraternelle du métier.

Fidèles à leur réputation de fortes têtes et d'agitateurs publics, les bouchers parisiens, oubliant les funestes conséquences de leur participation à l'insurrection cabochienne au début du XV<sup>e</sup> siècle, prennent largement part aux mouvements iconoclastes puis ligueurs du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>23</sup>. La famille de Saint-Yon, une des grandes familles propriétaires héréditaires de la Grande Boucherie, a participé activement à la Ligue<sup>24</sup>. Pelletier, curé de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, fait partie des « plus célèbres curés ligueurs » de Paris<sup>25</sup>.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, c'est la chapelle Sainte-Catherine de l'église Saint-Jacques-de-la-Boucherie qui accueille les dévotions des bouchers. Une messe y est célébrée chaque vendredi « à l'intention des propriétaires de la Grande Boucherie moyennant un abonnement annuel de 39 livres parisis à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle (1687-1693)<sup>26</sup> ». Outre l'occupation d'une chapelle, des liens financiers existaient entre la communauté et la paroisse : « Par contrat passé le 31 août 1637, les propriétaires de la Grande Boucherie avaient vendu une rente de 1 000 livres tournois à l'œuvre et fabrique de l'église Saint-Jacques-de-la-Boucherie (capital de 20 000 livres au denier 20)<sup>27</sup> ».

Pour la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, nous disposons de quelques informations sur l'archiconfrérie du Saint-Sacrement de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, réservée aux bouchers de la Grande Boucherie et qui semble donc disposer d'effectifs assez réduits. Dans la liste des « anciens administrateurs qui ont payé les droits de la confrérie en 1775 », on compte 43 personnes et la cotisation s'élève à 6 livres par an. Parmi les « noms des anciens confrères et sœurs qui ont payé en 1775 », on compte 38 personnes et le montant des cotisations est variable (3 livres ; 1 livre 4 sous ; 12 sous). Enfin, dans les « nouveaux entrants qui ont payé pour la première fois » entre 1775 et 1778, on relève 41 personnes et le montant des cotisations varie entre 1 livre 4 sous et 3 livres<sup>28</sup>. Dans un registre de 1781, qui contient les délibérations de la compagnie

<sup>22</sup> Jean-Paul CHADOURNE, *La boucherie parisienne au XVIème siècle: contribution à l'étude de la société moderne*, Thèse de l'Ecole des Chartes, 1969, p 28.

<sup>23</sup> Emile COORNAERT, *Les corporations en France avant 1789*, Les Editions ouvrières, 1968, p 117.

<sup>24</sup> Robert DESCIMON, *Qui étaient les Seize ? Mythe et réalités de la Ligue parisienne 1585-1594*, Klincksieck, 1983, p 214-215.

<sup>25</sup> Alfred FIERRO, *op. cit.*, p 351.

<sup>26</sup> Joseph-Antoine DURBEC, « La grande boucherie de Paris: notes historiques d'après des archives privées XII-XVII<sup>e</sup> », *Bulletin Philologique et Historique du comité des Travaux Historiques*, 1955-56, p 117.

<sup>27</sup> *Ibid.*, p 101.

<sup>28</sup> Registre des noms des confrères et consœurs de l'archiconfrérie du Saint-Sacrement de l'autel, érigée en l'église de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, commencé sur les carnets de Mrs Artus et Duchêne en 1774 et mis en ordre en

depuis avril 1612, on compte 35 noms sur les listes de la Fête Dieu, de la petite Fête Dieu et pour le service général<sup>29</sup>. Enfin, la liste des « anciens administrateurs qui ont acquitté leur redevance envers la confrérie » entre 1785 et 1788 contient 43 personnes et la cotisation est de 6 livres par an<sup>30</sup>.

### La piété des bouchers parisiens sous l'Ancien Régime :

Si Saint-Jacques-de-la-Boucherie est sans conteste la paroisse de rattachement des bouchers de la Grande-Boucherie, il existe d'autres confréries de bouchers dans Paris, hébergées dans diverses paroisses. Dans son *Calendrier des confréries de Paris* de 1621, Jean-Baptiste Le Masson note que la fête de la confrérie des bouchers de la Grande Boucherie et du cimetière Saint-Jean-en-Grève est le jour du Saint-Sacrement (Fête-Dieu) en mai-juin, et que les bouchers de la Boucherie de Beauvais<sup>31</sup> possédaient une confrérie installée dans la paroisse Saint-Honoré<sup>32</sup>. En 1782, « la confrérie des bouchers était établie à l'église de la Merci et avait pour fête le jour du Saint-Sacrement<sup>33</sup> ». Il s'agit sans doute de la confrérie regroupant les membres de la « communauté des bouchers de la ville de Paris », corps dissident établi en 1587 par les étaliers pratiquant effectivement le métier, par opposition à la Grande Boucherie qui ne regroupe plus que de riches propriétaires.

A Paris, sous l'Ancien Régime, les bouchers se plaçaient généralement sous la protection de Saint-Antoine ou du Saint-Sacrement ; les charcutiers, les traiteurs et les cuisiniers sous celle de la Nativité de la Vierge ; les rôtisseurs sous le patronage de Saint-Laurent ; les inspecteurs sur les porcs et les tueurs de pourceaux sous celui de Saint-Antoine. Ainsi, les bouchers dont les étaux appartenaient à l'abbaye Saint-Antoine-des-Champs possédaient une confrérie dédiée à Saint-Antoine<sup>34</sup>. Alors que « plusieurs corporations honoraient un saint unique, reconnu par tous les gens de l'état ; les bouchers en avaient plusieurs ; en Belgique, ils avaient choisi saint Antoine, martyr des premiers temps du christianisme, qui avait exercé le métier de boucher à Rome, et afin de le distinguer des autres saints du même nom, ils avaient fait représenter à côté de lui un cochon ; ceux de Bruxelles fêtaient saint Barthélemy et faisaient dire, le 24 août, une messe à son honneur<sup>35</sup> ». En France, Saint-Antoine est plus spécifiquement le patron des charcutiers. Louis Réau confirme que les bouchers ont un large choix de patronages possibles : la Nativité à cause des bœufs, Saint-Adrien car son corps a été

---

1775 sous l'administration de Mrs Jobart, Rohault, Fontaine et Mongenot. AN, LL 790.

<sup>29</sup> Registre contenant les règlements et usages de l'archiconfrérie du Saint-Sacrement de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, 2 mai 1781. AN, LL 791.

<sup>30</sup> AN, LL 790.

<sup>31</sup> La Boucherie de Beauvais est une boucherie royale créée dans la Halle de Beauvais en 1416 et donnée en 1417 à l'abbaye de Saint-Denis. Comptant 28 étaux au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est l'une des plus grandes et des meilleures boucheries de Paris. Léon BIOLLAY, *Les anciennes Halles de Paris*, 1877, p 23.

<sup>32</sup> Alfred FIERRO, *op. cit.*, p 799.

<sup>33</sup> Camille PAQUETTE, *Histoire de la Boucherie*, Imprimerie du réveil économique, 1930, p 52.

<sup>34</sup> *Images des confréries parisiennes*, exposition organisée à la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris du 18 décembre 1991 au 7 mars 1992: catalogue des images de confréries (Paris et Ile-de-France) de la collection de Mr Louis Ferrand acquise par la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris. Alfred FIERRO, *op. cit.*, p 800-803.

<sup>35</sup> Paul SEBILLOT, « Les bouchers », *Légendes et curiosités des métiers*, Flammarion, 1894-1895, p 118.

dépecé en morceaux sur un billot, Saint-Antoine avec son cochon, Saint-Aurélien de Limoges car il était sacrificateur, Saint-Barthélemy à cause du couteau avec lequel il a été écorché vif, Saint-Luc car le bœuf est son symbole, Saint-Matthias car il a été décapité d'un coup de hache, Saint-Nicolas à cause des trois enfants sauvés du saloir, etc<sup>36</sup>...

Si les bouchers parisiens sont pieux et possèdent de nombreuses confréries, placées sous divers patronages, ils n'en demeurent pas moins des commerçants, attirés par le profit, au mépris du respect des règles religieuses comme le repos dominical ou le Carême. Ainsi, dans la charte de 1182 où Philippe Auguste confirme les privilèges des bouchers parisiens, il est mentionné que le boucher qui exerçait sa profession le dimanche devait une amende d'une obole au prévôt<sup>37</sup>. Il était « interdit aux bouchers de vendre en Carême et le vendredi : ceux qui enfreignaient cette défense étaient condamnés à être fouettés par les rues. Comme les malades pouvaient avoir besoin de viande, on accordait le droit d'en vendre à quelques bouchers, moyennant une redevance. A Saint-Brieuc, ce droit fut adjugé, en 1791, à un boucher, moyennant 900 livres. En 1126, un boucher de Laon, qui avait vendu de la viande un vendredi, fut condamné par Barthélemy de Vire, évêque de la ville, à porter publiquement à la procession « une morue, ou un saumon s'il ne peut se procurer une morue<sup>38</sup> ».

Outre ces aspects anecdotiques, Jean Vidalenc rappelle que dès que les Capétiens directs avaient légiféré sur le métier, « ils avaient prévu que les étaux seraient fermés pendant tout le Carême. Il est vraisemblable que des règles analogues avaient été implicitement prévues pour les boucheries situées sur les domaines de seigneurs ecclésiastiques, comme les abbés de Saint-Germain-des-Prés, de Sainte-Geneviève et de Saint-Antoine, ou le commandeur du Temple. Des exemptions étaient cependant prévues pour les malades, et il semble que la réglementation tomba progressivement en désuétude. Un arrêt du Parlement, de février 1558, fit en effet défense à « ceux qui seront malades pendant le Carême lors prochain, de prendre la viande qui leur sera nécessaire ailleurs que chez le boucher de l'Hôtel-Dieu ». Il est vraisemblable que cette disposition, dirigée contre les protestants, qui « regardaient avec mépris et négligeaient d'observer le Carême », fut observée avec une certaine tolérance de fait : un arrêt, du mois de mars 1637, dénonçait en effet la pratique de « plusieurs bouchers et vivandiers » qui, sous prétexte qu'ils étaient fournisseurs attirés d'ambassadeurs étrangers, « en vendaient à tout venant et publiquement, au grand scandale du public et détriment des pauvres, auxquels les rois nos prédécesseurs, par privilège spécial, ont accordé le pouvoir d'en vendre et débiter pendant ledit Carême<sup>39</sup> ».

Comme le souligne Jean Vidalenc, il est évident que « l'aspect financier de la question » était devenu essentiel. La boucherie de l'Hôtel-Dieu, qui avait le monopole de l'abattage pendant le Carême, « ne se contentait pas d'alimenter les hôpitaux de la ville, les communautés religieuses et les parents de malades qui venaient s'y fournir ; elle

<sup>36</sup> Louis REAU, *Iconographie de l'art chrétien, tome III : Iconographie des Saints*, PUF, 1959, p 1454.

<sup>37</sup> René HERON DE VILLEFOSSE, *op. cit.*, p 65.

<sup>38</sup> Paul SEBILLOT, *op. cit.*, p 103.

<sup>39</sup> Jean VIDALENC, « L'approvisionnement de Paris en viande sous l'Ancien Régime », *Revue d'histoire économique et sociale*, volume XXX, 1952, n°2, p 128.

fournissait aussi un étal de boucher dans chaque boucherie où il y en avait plus de dix, et le « boucher de l'Hôtel-Dieu » se trouvait ainsi un personnage très important ». En 1692, ce poste était occupé par un Thibert, membre d'une des quatre puissantes familles propriétaires de la Grande Boucherie. « Il faut croire que les arrêts du Parlement n'étaient appliqués qu'avec une certaine mollesse, puisqu'une ordonnance royale revint sur la question en 1665 », pour enjoindre les autorités à plus de rigueur contre la vente des viandes durant le Carême<sup>40</sup>. « Le soin apporté à faire conduire, chez le boucher de l'Hôtel-Dieu, les marchandises saisies, prouvait par ailleurs suffisamment qu'il s'agissait, avant tout, de faire respecter un privilège d'un bon rapport<sup>41</sup> ».

L'ordonnance de Louis XIV en 1665 ne fut pas plus efficace, car le secrétaire Lamoignon note que, depuis la révocation de l'édit de Nantes en 1685, « ce n'est plus l'hérésie qui rend le nombre de ceux qui négligent d'observer le Carême si considérable, c'est l'irrégion qui marche, pour ainsi dire, à visage découvert ; il n'est plus de bon air d'observer le Carême, et ceux qui le pratiquent sont obligés de se séquestrer de la société pendant ce temps<sup>42</sup> ». Pourtant, l'influence du Carême est encore sensible en 1707 quand on observe les variations saisonnières sur les marchés aux bestiaux de Sceaux et Poissy, principales sources d'approvisionnement de la capitale<sup>43</sup>. L'affaiblissement de l'observance religieuse se confirme néanmoins. La loi entérine un état de fait, quand, par une déclaration du 25 décembre 1774, Louis XVI, sans doute conseillé par Maurepas et ses ministres réformateurs, rend libre le commerce de la viande pendant le Carême<sup>44</sup>. Cette décision semble avoir entraîné une augmentation de la consommation de la viande, mais semble être suspendue en août 1776 quand les corporations sont rétablies<sup>45</sup>. « Les mesures de contrôle, comme l'interdiction, aux cabaretiers, de servir la viande en Carême, aux clients qui ne pourraient présenter une dispense du curé de la paroisse, certifiée par les juges du lieu, ou comme celle qui rappela l'interdiction, mais l'étendit aux bouchers, rôtisseurs, cabaretiers, aubergistes, hôteliers, traiteurs et logeurs en chambre garnie, ne donna pas de meilleurs résultats. On observa seulement que le nombre des porcs tués par les charcutiers augmentait alors, et que le problème des guinguettes des barrières empêchait tout contrôle sérieux, puisqu'on persistait à y servir, sans certificat du curé, les clients de passage : on en vint, en 1784, à l'interdiction de vendre de la viande aux gens qui n'étaient pas de la paroisse<sup>46</sup> ».

En 1782, les statuts corporatifs des bouchers ne reprennent pas l'article 18 des statuts de 1741, qui interdisait « la vente de viande les vendredis, samedis et autres

<sup>40</sup> Ordonnance royale du 6 février 1665.

<sup>41</sup> Jean VIDALENC, *op. cit.*, p 128-129.

<sup>42</sup> *Collection Lamoignon*, tome VII, p 744. Cette collection, conservée aux Archives d'État russes des actes anciens à Moscou, rassemble des documents issus des archives de Jean Duthier, secrétaire d'État du roi Henri II. Elle a été étudié par Vladimir N. MALOV, « Du nouveau sur l'histoire de la collection Lamoignon », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 2000, tome 158, fascicule 2.

<sup>43</sup> Bernard GARNIER, « Les marchés aux bestiaux : Paris et sa banlieue », *Cahiers d'Histoire*, n°3-4, 1997, p 606.

<sup>44</sup> *Déclaration du Roi concernant le commerce de la viande pendant le Carême à Paris donnée à Versailles, le 25 décembre 1774*.

<sup>45</sup> Turgot a tenté de supprimer les corporations en février 1776, mais cette expérience libérale fut de courte durée.

<sup>46</sup> Arrêt de la Cour de Parlement qui homologue une ordonnance du lieutenant général de police du 18 février 1784. Jean VIDALENC, *op. cit.*, p 129-130.



jours maigres, sauf pour les malades ». Cette disparition, conforme à la déclaration royale de 1774, entérine la non-observance, déjà ancienne, du Carême. Dans un mémoire de 1785, les bouchers vont plus loin car ils réclament la réunion du privilège de l'Hôtel Dieu à la communauté des bouchers et la liberté indéfinie du commerce de la viande pendant le Carême<sup>47</sup>. Cette demande semble confirmer le fait que la déclaration royale de 1774 a dû être rapportée en 1776.

Quand on touche au domaine financier et aux privilèges corporatifs, les bouchers sont bien moins dévots qu'il n'y paraît. Ils sont fiers de leur métier, dotent richement leur chapelle corporative et participent activement aux activités confraternelles, mais si de l'argent peut être gagné au mépris du respect du Carême, l'esprit du boutiquier prend le dessus sur les considérations morales et chrétiennes. Le profit prime sur Dieu, même si une partie des bénéfices pourra ensuite être consacrée au denier du culte ou à l'entretien de la chapelle corporative. A partir de la Révolution française, avec le triomphe de l'individualisme et du capitalisme, les bouchers abandonnent-ils tout lien avec le catholicisme ?

#### La vie religieuse des bouchers depuis la Révolution :

Pendant les troubles révolutionnaires, les bouchers parisiens n'ont pas réussi à conserver leur confrérie et leur précieuse paroisse. Tout comme la Grande Boucherie, symbole de l'insolente puissance des grandes familles propriétaires des plus anciens étaux de boucheries, tombe en ruine avant d'être détruite en 1802, en même temps que le Grand Châtelet<sup>48</sup>, l'église Saint-Jacques-de-la-Boucherie est démolie. Les sans-culottes abattent la « statue géante de Saint Jacques », qui se trouvait au sommet du clocher. Ce dernier est sauvé « grâce à l'initiative heureuse d'un fonctionnaire des Domaines chargé de la liquidation des biens nationaux qui, lors de la vente de l'église en 1798, introduisit dans le contrat une clause interdisant à l'acquéreur la destruction de la tour<sup>49</sup> ». La tour Saint-Jacques est donc le seul vestige du bâtiment si cher au cœur des riches membres de la Grande Boucherie. Vendue à un fabricant de plombs de chasse, la tour est achetée en 1836 par la Ville de Paris, avant d'être « restaurée seulement quelque vingt ans plus tard, alors qu'elle commençait à menacer ruine<sup>50</sup> ».

Alors que Paris n'a pas réussi à conserver les deux lieux symboliques de la corporation et de la confrérie d'Ancien Régime, les bouchers de Limoges sont fiers d'avoir protégé leur chapelle Saint-Aurélien pendant la Révolution. Sous l'Ancien Régime, les bouchers limougeauds sont réputés pour leur forte endogamie sociale et leur attachement à la religion catholique et aux traditions corporatives<sup>51</sup>. La tradition orale fait remonter à 930 la corporation des bouchers de Limoges. Même si certains textes laissent supposer une formation datant du XII<sup>e</sup> siècle, « le premier document la

<sup>47</sup> *Mémoire de la communauté des bouchers de Paris*, 1785. BNF, collection Joly de Fleury, 1740 folio 132.

<sup>48</sup> Alfred BONNARDOT, « Le Grand-Châtelet », *Paris à travers les âges : aspects successifs des monuments et quartiers historiques de Paris depuis le XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours*, Firmin-Didot, 1875-1882, p 6.

<sup>49</sup> Philippe LEFRANCOIS, *op. cit.*, p 21.

<sup>50</sup> Pierre GASCAR, *op. cit.*, p 127.

<sup>51</sup> Louis PEROUAS (dir.), *Histoire de Limoges*, Privat, 1989, p 138.

mentionnant expressément date de 1322<sup>52</sup> ». C'est en grande pompe que « le dimanche 26 octobre 1930, la corporation des bouchers de Limoges fêtait le millénaire de sa fondation », avec une messe matutinale dans la chapelle Saint-Aurélien, une messe pontificale à 10h dans l'église paroissiale de Saint-Pierre-du-Queyroix (en présence de six évêques), des vêpres à 15h à la cathédrale puis une procession des reliques de Saint-Aurélien. Pendant les vêpres, l'abbé Berger, « rapportait que si la date de 930, fièrement brodée sur le drapeau de la Confrérie, n'était attestée que par une longue tradition orale, d'autres plus récentes certes, affirmaient bien l'existence de la Corporation dans les temps reculés, 1162, 1234, 1260 et 1535<sup>53</sup> ». Un point important doit être éclairci : comment la confrérie et la corporation ont-elles pu traverser la Révolution sans disparaître ?

Quand la chapelle Saint-Aurélien est devenue bien national, les bouchers de Limoges l'ont fait racheter par deux des leurs le 11 germinal an III (1795). Désaffectée et dépouillée entre 1790 et 1804, la chapelle a servi aux prêtres réfractaires avant de retrouver les reliques pieusement cachées pendant les troubles révolutionnaires<sup>54</sup>. Sous la Restauration, les bouchers profitèrent de « la bienveillance administrative » pour passer acte devant notaire en 1827 portant « que lesdites acquisitions devaient être faites au nom de tous les bouchers et que réellement le prix en fût payé par portions égales : ils veulent en conséquence que tous les immeubles décrits dans ces présentes soient toujours la propriété commune de tous les bouchers de Limoges<sup>55</sup> ». Cet acte était nul en droit, puisqu'il n'existait plus légalement de corps de bouchers, mais il précise un état de fait. « Les bouchers en effet élisaient (et élisent encore) des fabriciens, administrateurs de leur confrérie ; ils prélevaient sur les ventes une taxe pour l'entretien de la chapelle ; ils portaient dans les processions la châsse de Saint-Aurélien, ils revendiquaient l'honneur d'escorter les princes à leur entrée dans la ville<sup>56</sup>. Ils formaient d'ailleurs à Limoges un groupe presque isolé, se mariant entre eux et se transmettant de père en fils les étaux<sup>57</sup> ». Cette forte homogamie sociale des bouchers persiste donc jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle à Limoges.

A l'heure où les corporations sont interdites en France depuis la loi d'Allarde du 17 mars 1791, les bouchers limougeaux continuent à fonctionner sur un mode corporatif pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle dans le cadre de la confrérie de Saint-Aurélien. La proclamation de la Troisième République et la liberté syndicale accordée en 1884 ne remettent pas en cause l'accord signé en 1827, qui est reconduit devant notaire en 1887 par 55 bouchers. « La corporation continue d'assurer l'entretien de la chapelle Saint-

<sup>52</sup> Michel DESGRANGES, « Le geste du boucher : découpe et consommation de la viande de la Préhistoire à nos jours », *Les cahiers d'Archéa*, n°2, 1993, p 37.

<sup>53</sup> Jean LEVET, *Mille ans rue Torte : petite histoire de Messieurs les Bouchers de Limoges*, Renaissance du Vieux Limoges, 1977, p 1.

<sup>54</sup> Jean LEVET, *op. cit.*, p 10.

<sup>55</sup> Selon l'acte passé le 27 mai 1827 devant Me Bajou, notaire à Limoges, les 58 bouchers présents entendent que la chapelle Saint-Aurélien soit « pour toujours la propriété commune qu'ils entretiendront en versant une cotisation mensuelle de 0,50 franc chaque dimanche, plus des taxes sur le nombre d'animaux abattus ». *Ibid.*, p 11.

<sup>56</sup> Emile Levasseur retient deux exemples : « Ils le firent en 1815 à l'entrée de la duchesse d'Angoulême et en 1845 lors du passage du duc et de la duchesse de Nemours ».

<sup>57</sup> Emile LEVASSEUR, *Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France de 1789 à 1870*, Arthur Rousseau, 1903, tome 1, p 545-546.

Aurélien ; elle prend le titre de Confrérie de Saint-Aurélien, porte la cotisation à un franc par mois et actualise le montant des redevances à verser par animal sacrifié<sup>58</sup> ». La continuité entre la communauté d'Ancien Régime et le syndicalisme patronal et artisanal moderne est remarquable.

Le cas parisien est différent. Comme les bouchers de Limoges ne peuvent posséder officiellement de corporation ou de syndicat patronal avant 1884, toute leur énergie se concentre sur la confrérie. A Paris, les bouchers disposent d'un Syndicat officiel entre 1802 et 1858, lié au rétablissement de la Caisse de Poissy par le premier Consul le 8 vendémiaire an XI (30 septembre 1802)<sup>59</sup>. Le rétablissement d'une confrérie n'est pas une priorité dans la capitale, car c'est le Syndicat de la Boucherie qui va s'occuper du financement des manifestations religieuses du métier, en puisant dans les ressources importantes dont il dispose. Chaque boucher, au moment de son installation, doit verser une caution (qui varie entre 1 000 et 3 000 francs), qui forme le capital de la Caisse de Poissy. Ce capital produit des intérêts, que le Syndicat peut utiliser, après avoir obtenu l'accord de l'autorité de tutelle, le préfet de police.

Outre divers gestes d'allégeance aux Bourbons, comme la somme de 2 033 francs accordée en octobre 1824 pour un service solennel à Notre-Dame de Paris pour le repos de l'âme de Louis XVIII, le Syndicat de la Boucherie participe au regain catholique de la Restauration en encourageant diverses manifestations religieuses corporatistes. En mars 1817, il finance une messe funèbre pour le repos des bouchers défunts. Le coût de la cérémonie est estimé à 500 francs. En décembre 1824, le Syndicat lance une souscription de 500 francs pour financer un monument religieux à la mémoire des victimes de Quiberon<sup>60</sup>. Ces actions montrent la solidarité chrétienne présente dans le métier, mais aussi la volonté des syndicats d'afficher leur attachement aux valeurs monarchiques et catholiques, sans doute partagées par la majorité des bouchers de l'époque.

La solidarité s'exprime précocement chez les bouchers parisiens car deux sociétés de secours mutuels sont créées, l'une en 1820 sur initiative « ouvrière » et l'autre en 1824 par la volonté patronale des dirigeants du Syndicat. Quand on se penche sur les motivations des quatre étaliers qui ont fondé la société des *Vrais Amis* en 1820, on s'aperçoit que les vertus chrétiennes sont clairement revendiquées par le porteur du projet, Pierre Taffoureau. En décembre 1819, il propose la devise suivante : « Aimons-nous les uns les autres. Aidons-nous les uns les autres<sup>61</sup> ». En proposant des indemnités financières en cas de maladie, de convalescence ou d'infirmité, une pension de retraite après 55 ans et une allocation pour les funérailles de chaque membre, ces deux sociétés de secours mutuels, soutenues par la Société philanthropique de Paris,

<sup>58</sup> Jean LEVET, *op. cit.*, p 11.

<sup>59</sup> Sur la question du Syndicat de la Boucherie de Paris et de la Caisse de Poissy au XIX<sup>e</sup> siècle, Sylvain Leteux prépare actuellement une thèse de Doctorat à l'Université de Lille III, *Libéralisme et corporatisme chez les bouchers parisiens (1776-1944)*.

<sup>60</sup> Archives de la Préfecture de Police de Paris, DA 365, dossier n°2 : « Dépenses diverses imputées sur les intérêts des cautionnements. »

<sup>61</sup> Louis GOYARD, « Origine et développement des sociétés de secours mutuels », *Bulletin mensuel de la Société de prévoyance et de secours mutuel de la boucherie de Paris*, mai 1887. BNF, 4° R 916.

reprennent largement les préceptes de la charité chrétienne et les idéaux confraternels.

La société de secours mutuels du Syndicat, fondée en 1824, dispose des ressources de la caisse de Poissy et peut donc attribuer des aides charitables. Un secours exceptionnel est accordé en 1824 à douze vieux garçons bouchers infirmes et non sociétaires (172,50 francs accordés en quatre versements à chacun). Le 16 octobre 1824, plusieurs garçons bouchers de plus de 45 ans sont admis dans la société, mais les années de cotisation sont plus longues pour eux<sup>62</sup>. Tant que la manne financière existe, de telles mesures sont possibles. Suspendu entre 1825 et 1829, le Syndicat ne peut plus subventionner la mutuelle, qui fait face à un large déficit. Finalement, les deux sociétés fusionnent en 1851, sous la dénomination de « société de prévoyance et de secours mutuels de la Boucherie de Paris, dite des Vrais Amis ». L'assemblée générale du 8 juillet 1851 décide que chaque année, le mercredi de la Semaine Sainte, sera organisée une messe à Saint-Eustache pour le repos de l'âme des sociétaires défunts et la prospérité de la société, avec un banquet au soir<sup>63</sup>. L'existence de cette cérémonie religieuse montre bien que la mutualité pour les bouchers se rapproche davantage de la confrérie d'Ancien Régime que du discours social offensif des socialistes, la doctrine « mutuelliste » chez Proudhon étant porteuse d'un projet révolutionnaire<sup>64</sup>.

Le choix de Pâques pour la messe corporative n'est pas anodin. Traditionnellement, le jeudi Saint est le jour des magnifiques étalages dans la vitrine du boucher et le vendredi Saint est le jour de fermeture de toutes des boucheries de France. La coutume de couronner la viande de feuillage remonterait au Moyen Age. Les bouchers la conserve pour Pâques jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>65</sup>. Le choix de l'église Saint-Eustache n'est pas laissé au hasard. Non seulement c'est la paroisse la plus proche des Halles centrales de Paris, notamment du marché des Prouvaires qui abrite la Halle à la viande, mais de plus, les charcutiers y organisent chaque année, depuis 1809, leur messe annuelle, le deuxième vendredi de Carême<sup>66</sup>. Outre les bouchers et les charcutiers, d'autres professions tiennent leur messe annuelle à Saint-Eustache sous le Second Empire<sup>67</sup>.

Notons qu'en mars 1848, quand les garçons bouchers de l'abattoir Popincourt décident de planter un arbre de la liberté pour fêter la Seconde République, une délégation fut envoyée prévenir le clergé de Saint-Ambroise, qui, « au grand complet vint processionnellement bénir l'arbre qui symbolisait la nouvelle devise républicaine :

---

<sup>62</sup> *Ibid.*

<sup>63</sup> Louis GOYARD, *op. cit.*, bulletin d'août 1888.

<sup>64</sup> Bernard GIBAUD, *Mutualité, assurances (1850-1914) : les enjeux*, Economica, 1998, p 20.

<sup>65</sup> Paul SEBILLOT, *op. cit.*, p 106.

<sup>66</sup> La messe annuelle, instituée par le Bureau de la Charcuterie, fut reprise en 1894 par la Société Amicale des Anciens Charcutiers. En 1902, Henri Lépine fonde la société *Le Souvenir*, dédiée à la mémoire des charcutiers défunts. En 1943, *le Souvenir* fait exécuter un vitrail et en fait don à l'église Saint-Eustache. Ce vitrail est béni le 28 mars 1944 par le cardinal Suhard, archevêque de Paris, lors de la 136<sup>ème</sup> messe annuelle des charcutiers. Actuellement, les charcutiers possèdent toujours leur cérémonie annuelle à Saint-Eustache. Entretien oral du 26 juin 1997 avec Hilaire Bégat, directeur de la mutuelle des Charcutiers, la MPI, et président du *Souvenir* depuis 1986.

<sup>67</sup> Les musiciens y fêtent la Sainte-Cécile (22 novembre), les boulangers la Saint-Honoré (16 mai), les coiffeurs la Saint-Louis (25 août). Louis GAUDREAU, *Notice historique et descriptive sur l'église et la paroisse Saint-Eustache de Paris*, Dentu, 1855, p 126.

« Liberté ! Egalité ! Fraternité ! ». La bénédiction terminée, les garçons bouchers encore réunis, une voix sortit de leurs rangs : « Camarades, élevons nos cœurs à Dieu, au travail, à la liberté !<sup>68</sup> ». La mentalité artisanale des bouchers s'accommode donc très bien des valeurs chrétiennes et la profession reste très attachée aux rites catholiques.

Pendant tout le Second Empire, les bouchers disposent d'une messe corporative annuelle en l'église Saint-Eustache, le mardi Saint<sup>69</sup>. Entre 1849 et 1858, l'abbé Louis Gaudreau (1792-1872) est curé de Saint-Eustache à une époque où les cérémonies de la Boucherie devaient être fastueuses, la corporation bénéficiant des ressources financières de la Caisse de Poissy. A partir du décret du 24 février 1858, quand Napoléon III supprime la Caisse et le Syndicat de la Boucherie, le financement de la messe revient donc à la mutuelle des *Vrais Amis* et dépend de la générosité des bouchers. La cérémonie subsiste jusqu'en 1870. De 1858 jusqu'à sa mort, l'abbé Léonard Simon (1803-1873) est curé de Saint-Eustache<sup>70</sup>. En 1862, il est admis comme membre honoraire des *Vrais Amis*, signe de sa bonne entente avec les bouchers<sup>71</sup>. Malade depuis 1870, l'abbé Simon est arrêté pendant la Commune<sup>72</sup> avant de mourir en 1873, « après une longue et douloureuse maladie<sup>73</sup> ». Les obsèques du « bon curé des Halles » le 30 avril 1873 sont grandioses, en présence de Mgr Foulon, évêque de Nancy. Le cortège funèbre, comptant le président de l'Assemblée Nationale et les maires des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> arrondissements, a fait un tour complet des Halles<sup>74</sup>. Nul doute que les bouchers tenaient une bonne place dans la procession.

La Troisième République jusqu'en 1914 marque une période « creuse » pour les bouchers catholiques. La philanthropie n'est plus le monopole des catholiques conservateurs, facilement soupçonnés de sympathies royalistes. Le conformisme social et politique, le ralliement rapide des bouchers lyonnais à la République se retrouvent-ils à Paris entre 1880 et 1914<sup>75</sup> ? Dès 1881, la Chambre syndicale de la Boucherie de Paris donne son accord au Grand Orient de France pour la distribution de bons de viande<sup>76</sup>. La philanthropie républicaine et laïque remplace les œuvres catholiques. Du côté des syndicats ouvriers, on trouve en 1883 une demande de Victor Gervais, garçon boucher, pour fêter le Vendredi Saint<sup>77</sup>. Ce projet restera sans suite, le syndicat étant de tendance socialiste. En 1888, Louis Goyard, trésorier des *Vrais Amis*, regrette que la « pieuse cérémonie » ait disparu en 1870, car elle « avait les plus heureux résultats et contribuait puissamment au développement de la société de secours mutuels ». Cette « solennité religieuse » ne coûtant que 300 francs, Louis Goyard souhaite, en vain, son

<sup>68</sup> Henry MATROT, *Vieux Souvenirs*, 1910, p 52-53.

<sup>69</sup> Il s'agit d'une « messe solennelle pour implorer la bénédiction divine avec exhortation du curé ». Louis GAUDREAU, *op. cit.*, p 126.

<sup>70</sup> Archives Historiques de l'Archevêché de Paris, carton sur la paroisse Saint-Eustache.

<sup>71</sup> Louis GOYARD, *op. cit.*, bulletin de septembre 1888.

<sup>72</sup> Abbé COULLIE, *St-Eustache pendant la Commune, mars-avril-mai 1871*, 1872, 77 p.

<sup>73</sup> « Nécrologie de l'abbé Simon », *La semaine religieuse de Paris*, 3 mai 1873, n°1008, p 591.

<sup>74</sup> *Ibid.*, p 587.

<sup>75</sup> Michel BOYER, *Les métiers de la viande à Lyon de 1860 à 1914*, Thèse de 3<sup>ème</sup> cycle, Lyon II, 1985, p 330.

<sup>76</sup> Rapports des brigades de recherche sur la Chambre syndicale (patronale) de la Boucherie de Paris. Archives de la Préfecture de Police de Paris (APPP), BA 1409.

<sup>77</sup> Demande manuscrite du 3 septembre 1883. Dossier sur la Chambre syndicale ouvrière de la Boucherie de Paris. APPP, BA 1409.

rétablissement<sup>78</sup>.

Dans ses mémoires, Georges Beaugrand (1893-1981), ancien ouvrier boucher, député communiste de Paris (1928-1932), note qu'avant 1914, on trouvait parmi les 320 patrons chevillards de La Villette « bon nombre d'ambitieux, d'arrivistes, conservateurs et réactionnaires. D'aucun étaient des Francs-Maçons notoires<sup>79</sup> ». Les bouchers en gros de La Villette participent à tous mouvements anti-parlementaires de la Troisième République : ils prennent part aux coups de mains boulangistes et royalistes<sup>80</sup>. Marqués par un nationalisme virulent, les chevillards accueillent favorablement les Camelots du Roi, l'Action Française et la Ligue Antisémitique, à travers des personnalités comme Jules Guérin ou le marquis de Morès<sup>81</sup>. Le monde de La Vilette est celui des abattoirs et non celui de la boucherie de détail. Il faudrait connaître davantage cette période pour pouvoir conclure définitivement sur un déclin temporaire de l'attachement des bouchers au catholicisme.

Après 1918, on peut affirmer sans peine que les dirigeants patronaux du Syndicat de la Boucherie de Paris sont très favorables à un retour des valeurs chrétiennes et morales, surtout dans un souci de formation des jeunes apprentis dans le cadre d'un modèle paternaliste artisanal, face à la poussée de la CGT et du communisme. Les dirigeants successifs de l'École Professionnelle de la Boucherie de Paris sont des catholiques fervents, qu'il s'agisse du fondateur, Camille Paquette (1927-1936) ou de ses successeurs, Firmin Robert (1936-1949) et Georges Chaudieu (1949-1970). On comprend alors mieux pourquoi les meilleurs apprentis bouchers reçoivent la médaille de Saint-Jacques au cours d'une grande cérémonie religieuse qui se déroule à La Madeleine entre 1947 et 1968. Dans les années 1930, alors que les théories corporatistes fleurissent, René Serre (1898-1969), président de la Chambre patronale de la Boucherie de Paris en 1937, puis président de la Confédération Nationale de la Boucherie Française (1938-1942), soutient très activement l'Union Professionnelle Catholique de la Boucherie (UPCB), dont il sera président entre 1954 et 1969.

L'UPCB est un petit groupe de bouchers catholiques, créé en 1930 dans le sillage des jésuites de l'Action Populaire, qui propose un patronage aux apprentis bouchers et organise chaque année une grande messe corporative annuelle, qui rencontre un vif succès chez les patrons bouchers parisiens<sup>82</sup>. Cette cérémonie a lieu au Sacré-Cœur de Montmartre entre 1931 et 1939, à la chapelle des Otages, rue Haxo, pendant la guerre, à La Madeleine entre 1947 et 1968, puis en l'église Saint-Eustache jusqu'en 1979. Entre 1933 et 1974, l'UPCB est animée par un père jésuite, François Petiteville (1898-1974), aumônier dans divers hôpitaux parisiens, grand ami de Georges Chaudieu. Il est surnommé « l'aumônier du faux-filet » à cause de son dévouement pour l'œuvre catholique des bouchers, qui connaît un développement certain de ses activités

<sup>78</sup> Louis GOYARD, *op. cit.*, bulletin de novembre 1888.

<sup>79</sup> Georges BEAUGRAND, *Un siècle d'Histoire: l'abattoir de la Villette de 1871 à 1959*, dactylogramme, 1970, p 22. Centre d'Histoire du Syndicalisme et des Mouvements Sociaux (Paris, rue Malher), fonds Beaugrand.

<sup>80</sup> Bard BRIELS, *De Slachters van La Villette, een antisemitische knokploeg in het Parijs van het Belle Epoque*, Mémoire de maîtrise, Université d'Amsterdam, 1988.

<sup>81</sup> Pierre HADDAD, *Les chevillards de La Villette, Naissance, vie et mort d'une corporation*, Thèse de Doctorat, Paris X, 1995, p 125-129.

<sup>82</sup> Pour plus de détails, je renvoie à mon article, « De l'étal à l'église : l'Union Professionnelle Catholique de la Boucherie (1930-1980) », *Revue de l'Histoire des Religions*, 2004, n°221, p 191-225.

sous Vichy. Les idéaux conservateurs de Pétain correspondent très bien à l'attente de René Serre, qui appelle de ses vœux le retour aux valeurs chrétiennes et la mise en place rapide d'une Charte de la Boucherie en 1942<sup>83</sup>. La messe corporative de juin 1943, présidée par le cardinal Suhard, archevêque de Paris, rassemble 1 500 personnes. De 1947 à 1968, la messe annuelle à La Madeleine se tient également en grande pompe, devant une assemblée nombreuse et avec des orateurs prestigieux. Après 1968, les militants de l'UPCB vieillissent et les soutiens du syndicat patronal s'estompent. Après la disparition de l'UPCB en 1979, on ne trouve plus de traces ostensibles du profond sentiment catholique qui animait les patrons-bouchers parisiens.

Les liens étroits entre corporatisme et catholicisme ne sont ni nouveaux ni spécifiques aux bouchers. Par contre, la survivance jusqu'à la fin du Second Empire d'une vie religieuse propre à ce métier artisanal, par le biais du Syndicat de la Boucherie et de la société de secours mutuels des bouchers, est remarquable. De même, la réapparition en 1930 d'un groupement professionnel catholique actif, dans le sillage des mouvements d'action catholiques, est notable. C'est finalement la modernisation économique et sociale des années 1960-1970 qui marquera la fin définitive du lien privilégié qui existait entre un métier artisanal longtemps attaché aux valeurs corporatives et les idéaux chrétiens traditionnels.

---

<sup>83</sup> Discours de René Serre pendant la messe annuelle de l'UPCB à la Chapelle des Otages, 9 juin 1942. *Les Bouchers catholiques*, n°21, 1942. Archives jésuites de Vanves, IPa 805.